



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 1^{er} mai 2023 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage no 745 afin d'autoriser un lotissement alors que la marge de recul latérale est de 1,58 m alors que la marge minimale de recul pour la zone IP2 est de 6 m.

La propriété concernée est située dans la zone IP2 et comprend le lot numéro 4 181 115 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 168 St-Jean Est à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 28^{ème} jour de mars 2023.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier trésorier